Prévention de la délinquance

L'efficacité dans la discrétion

C'est la police qui le dit : en 4 ans, la délinquance a baissé de moitié sur la zone de Monteux. Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance a été l'un des acteurs majeurs de cette réussite.

Les membres du CISPD ont constaté l'efficacité du travail mené en commun

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, c'est quoi ? Dans le foisonnement de «structures à initiales» qui se sont créées dans les dernières années, il est parfois difficile de s'y retrouver. Christian Gros, maire de Monteux, et président de la communauté de communes des Sorgues du Comtat, qui pilote le CISPD, nous éclaire. « *Le CISPD est une structure de concertation, et de partage d'informations, qui a pour but de permettre aux différents acteurs de la sécurité de travailler ensemble* ».

Concertation

Autour de la table, se retrouvent en effet aussi les forces de l'ordre (polices nationale et municipale, et gendarmerie), les services du procureur de la République, les bailleurs sociaux ou les sociétés de transports en commun. Aux côtés des élus de l'intercommunalité, il y a un chargé de mission, Paul Magnier. Un nom bien connu, puisqu'il a été pendant quelques années le commandant de police du secteur de Carpentras. Professionnel reconnu et expérimenté, il est selon le maire l'une des clés des résultats dont peut se targuer aujourd'hui le CISPD.

50% en moins

Car lors de son dernier bilan annuel, le commissaire de police Antoine Bonillo a annoncé un chiffre spectaculaire : « *en 4 ans, il y a eu une diminution de 50% des faits sur le secteur police* », relate Christian Gros. « *Et c'est semble-t-il du même ordre en zone gendarmerie* ». Un satisfecit qui va certes à contre-courant du sentiment d'insécurité ambiant. Mais les faits sont là : « *dans le secteur du transport, par exemple, qui était un vrai casse-tête il y a 4 ans, on a fini par régler le problème* » explique le président de la CCSC. Comment ? « *En organisant le rapprochement entre les transporteurs et les proviseurs. Les fauteurs de troubles ont été identifiés, et systématiquement poursuivis* ». Certes, rien de très spectaculaire. « *Mais ce n'est pas avec des gyrophares et des dérapages contrôlés façon séries américaines qu'on assure la sécurité. C'est par la ténacité au quotidien*» affirme le maire. Qui cite enfin un chiffre : le montant de l'amende auquel les parents des 4 jeunes incendiaires de l'été 2009 viennent d'être condamnés: 12000 €. De quoi sérieusement gâcher le réveillon de fin d'année.

Pierre Nicolas